



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 16 novembre 2018

INFORMATIONS AUX CONSOMMATEURS

La Direction de la Protection des Populations de Seine Maritime (DDPP76) appelle à la vigilance les consommateurs invités, suite à un appel téléphonique, à se rendre dans un magasin de meubles pour retirer un cadeau et participer à une loterie.

Ce type de procédé constitue le mode opératoire utilisé par certaines sociétés d'ameublement installées temporairement dans une commune et qui ont recours à des pratiques commerciales parfois trompeuses, voire agressives, comme par exemple :

- ▶ cadeaux remis ne correspondant pas aux produits annoncés ;
- ▶ gains annoncés dans le cadre d'une loterie et devenant un bon d'achat à valoir le jour même sur les articles en vente dans le magasin ;
- ▶ pression constante exercée par les vendeurs lors de la négociation commerciale pour inciter les consommateurs à l'achat d'un meuble, même si le consommateur n'en a pas besoin ou n'en veut pas ;
- ▶ non respect du délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature du bon de commande (signature le jour même d'une autorisation de prélèvement en cas d'achat à crédit, prise d'acompte le jour de la vente en cas de paiement comptant) ;
- ▶ obstacle à l'exercice du droit de rétractation (livraison le jour même avec reprise de l'ancien mobilier pour donner l'impression aux consommateurs qu'ils ne peuvent plus se rétracter).

Tout consommateur s'estimant victime de telles pratiques peut prendre contact avec les enquêteurs de la DDPP76 dont les coordonnées sont les suivantes :

DDPP76 : 30 rue Henri Gadeau de Kerville - BP 1072 - 76173 ROUEN CEDEX 1

tel : 02.32.81.88.60 (9 h 30 - 12 h 00/14 h 00 -16 h 00)

adresse mel : ddpp@seine-maritime.gouv.fr

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr